



**CABINET**  
Service communication

Marseille, jeudi 25 septembre 2014

---

## GRANDE MINOTERIE DE LA MÉDITERRANÉE

---

Depuis l'annonce de la fermeture de la Grande Minoterie de la Méditerranée en (septembre) 2012, l'État s'est engagé aux côtés des salariés et en étroite coordination avec la direction de l'entreprise, à favoriser l'émergence d'une solution de reprise du site de la Valentine. Dans cette perspective, plusieurs tables rondes se sont tenues sous l'égide du commissaire au redressement productif.

Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, avait réuni le jeudi 28 août dernier, les représentants des salariés, l'Union départementale CGT, la fédération agroalimentaire CGT, la direction de la Grande Minoterie de la Méditerranée et des représentants du groupe Nutrixo.

Cette quatrième réunion avait pour objectif de faire le point sur le processus de recherche d'un repreneur et d'aborder les conditions d'une revitalisation du site en cas d'échec de toute procédure de reprise.

Lors de cette rencontre, le groupe Nutrixo a présenté les raisons qui l'ont amené à ne pas donner suite à une offre de reprise déposée le 6 mai 2014, estimant notamment que les garanties financières et industrielles (apportées par le repreneur potentiel) n'étaient pas suffisantes pour ouvrir un processus de cession.

Au terme de la réunion, il a été décidé qu'un nouveau délai serait donné au repreneur potentiel afin que ce dernier puisse présenter les garanties bancaires souhaitées par le groupe Nutrixo, préalable indispensable à l'engagement des discussions de cession. Aucun élément supplémentaire n'a été fourni par le repreneur potentiel à l'issue du délai fixé au terme de la table ronde du 28 août.

Une nouvelle rencontre entre le repreneur potentiel et le commissaire au redressement productif s'est tenue en préfecture le 3 septembre, en présence des organisations syndicales. Un nouveau contact a été pris par le commissaire au redressement productif avec le groupe Nutrixo, qui a confirmé qu'il jugeait l'offre insuffisante. Le repreneur potentiel a dès lors indiqué qu'il retirait son offre dont les termes n'étaient pas négociables.

Malgré l'ensemble des efforts déployés, les tout derniers échanges ont mis un terme à tout espoir de reprise du site.

Désormais, l'État s'attachera à définir avec le groupe Nutrixo une convention exemplaire, visant à permettre la revitalisation du territoire concerné par la fermeture du site de la Grande Minoterie de la Méditerranée.